



Fonds de garantie victime accident non responsable assuré au tiers

Par Sam94

Bonjour, le 11/10 à 4 h de matin un vehiculec4 a percuté en stationnement régulier mon vehicule Ford ainsi que un scnic gare devant moi mon véhicule et c4 sont ramené fourrière l'expert ma classe mon véhicule gravement endommagé opposition transfert carte grise après enquête le propriétaire c4 n'ai pas assuré et il n'a pas changé la carte grise à son nom et il a déclaré véhicule c4 volé après l'accident mon assurance monvoit un courrier en me disant de porte plainte contre la personne et ca j l fait avant qu'il me dise et puisque j suis assuré tiers plus ils ont refusé de paye les dégâts largus estime l'expert 6700? et en plus l'assureur me dit ç tun carombolage circulation et que ils vont pas me constituer un dossier fonds de garantie. Ma question ç que je paye82? d'assurance en plus le véhicule j l'ai achete à crédit 5000? et 1700? chèque et la je me retrouve avec un crédit et jai plus de véhicule ou est la justice moi j suis victime d'un accident d'une personne qui n'ai pas assuré la Macif veut pas me rembourse ainsi que le fonds de garantie car il y'a 3 véhicules qui sont touche j'ai explique à la gestionnaire que ce n'ai pas normal car un véhicule qui fonce sur un stationnement il va touche plusieurs véhicule car en stationnement les véhicule sont côté à côté svp est ce que paraport au éléments que j'ai signalé tout est perdu pour moi?

Par Tisuisse1

Vous prenez un avocat et vous déposez plainte contre le propriétaire de ce véhicule percuteur, à ce propriétaire de retrouver le conducteur. Votre plainte, via votre avocat, comportera une constitution de partie civile.